

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 20/12/2021 Dossier complet le : 18/01/2022 N° d'enregistrement :

2021-5816

1. Intitulé du projet

Travaux de création du bassin tampon des eaux usées au village de Kercabellec - 44220 MESQUER.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Communauté d'Agglomération de la Presqu'île de Guérande Atlantique

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale Claude BODET, Vice Président chargé de l'eau potable, de l'assainissement et des

déchets

RCS / SIRET

4 0 0 0 2 4 4 0 0

Forme juridique EPCI

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
14° 24°b) Système d'assainissement situé dans la bande littorale de cent mètres prévue à l'article L. 121-16 du code de	Création d'un bassin tampon des eaux usées, en espace remarquable littoral d'une capacité de 150 m3.
l'urbanisme, dans la bande littorale prévue à l'article L. 121-45 de ce code, ou un espace remarquable du littoral	Intégration de cette sécurisation dans la procédure d'autorisation pour le renouvellement l'arrêté préfectoral du système épuratoire de la Turballe.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Travaux de sécurisation du poste de refoulement de Kercabelle (commune de MESQUER) par la construction d'un ouvrage de bassin tampon enterré d'une capacité de 150 m3 permettant de couvrir 4h de débit moyen temps sec estival, 1.5 h de débit de pointe temps sec estival et la pluie de référence donnée par l'arrêté préfectoral de la station d'épuration de La Turballe du 04 février 2021, soit :

- période estivale : hauteur de pluie 23,5 mm/jour et d'intensité 17 mm/heure,
- période de nappe haute : hauteur de pluie 23 mm/jour et d'intensité 10 mm/heure.

Travaux de modification des réseaux de collecte des eaux usées sur 65 ml DN315 pour adaptation aux futurs ouvrages.

Opérations de dés-équipement du poste de refoulement actuel pour utilisation en définitif des futurs ouvrages et équipements créés.

La loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet

Objectifs sur projet:

- protection du milieu naturel contre les débordements des eaux usées en cas d'infiltration d'eau claire parasite dans le réseau séparatif de collecte des eaux usées,
- sécurisation du poste de refoulement en cas de panne d'alimentation ou de période d'entretien planifiée par tamponnage des effluents,
- optimisation, sécurisation et mise aux normes des installations datant de 1980 (équipements électromécaniques, d'accès et sécurité, de gestion des nuisances, etc...),
- télégestion et télésurveillance des installations en cas de dysfonctionnement,
- intégration des ouvrages et équipements dans l'environnement du site.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La zone des travaux est localisée en limite de Zone Natura 2000, ils sont prévus sur une période globale de 6 mois. L'opération consiste en la création d'un nouvel ouvrage de poste de refoulement combiné à un bassin tampon et se déroulera en totale continuité de service des ouvrages existants :

- réalisation d'une enceinte de pieux sécants (permettant la sécurisation des fouilles et la rapidité d'exécution des ouvrages),
- terrassements à l'intérieur de l'enceinte de pieux sécants,
- évacuation des déblais,
- exécution du gros œuvre souterrain (génie civil),
- fourniture et pose des équipements,
- pose de la nouvelle canalisation de collecte des effluents,
- opérations de raccordements, mise en service des installation
- réfections des voiries (enrobé et bicouche), réfection de la zone de parking (stabilisé et sablon),
- dés-equipement du poste de refoulement existant.

Tous les matériaux extraits des fouilles seront évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) agréé ou seront réutilisés en remblai après analyse et classification.

Les travaux seront réalisés en journée, les jours ouvrés (lundi au vendredi).

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les interventions prévues dans la phase d'exploitation se résument aux opérations suivantes :

- opérations de visites périodiques des installations, une fois par semaine.
- opérations de maintenances périodiques des équipements (pompes, fontainerie, etc...), tous les mois.
- opérations d'intervention en cas de dysfonctionnement (alarme télésurveillance).
- opérations de grand entretien des ouvrages (nettoyage, remplacement équipements, etc...) annuellement.

Les ouvrages seront créés de manière à sécuriser l'accès et la manutention des équipements par le personnel exploitant.

Les ouvrages seront totalement enterrés, les trappes d'accès seront situées en zone non circulable (espace vert délimité) et réhaussées au dessus de la cote des plus hautes eaux soit le niveau des plus hautes mers astronomique (PHMA) : 3.35 m NGF.

Toute les mesures seront prises dans la conception des installations afin de limiter les nuisances sonores ou olfactives risquant d'être émises par ce type d'ouvrage (insonorisation des moteurs, désodorisation, etc...).

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ? La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s). - Projet non soumis à nomenclature IOTA. - Le projet sera porté à la connaissance de I DDTM dans le cadre du renouvellement de l'arrêté préfectoral du système d'assainissement de La Turballe (40 000 EH - 2400 kgDBO/j) -1 modification non significative d'un poste de refoulement. la procédure de renouvellement est en cours - Évaluation simplifiée des incidences NATURA 2000 et Permis d'aménager R.421-22 Code de l'urbanisme. 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées Grandeurs caractéristiques Valeur(s) longueur de canalisation remplacée 65 ml - DN 315mm Volume de l'ouvrage 150 m3 Superficie des fouilles (dans l'enceinte de pieux sécants) environ 90 m² Profondeur maximale des fouilles environ 5 m 4.6 Localisation du projet Adresse et commune(s) Coordonnées géographiques¹ Long. <u>- 2 ° 4 6 ' 4 4 " 50 Lat. 4 7 ° 4 0 ' 8 2 " 250</u> d'implantation Rue de Bel Air - Village de Pour les catégories 5° a), 6° a), b) Kercabellec - Commune de et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, MESQUER 44220. 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement: Point de départ : Long. __ ° __ ' __ " _ Lat. __ ° __ ' Lat. _ _ ° _ _ ' _ _ Point d'arrivée : Communes traversées: Mesquer Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation d	u d'un ouvrage existant ? Oui 🗙 Nor	
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il environnementale?		×

Ouvrage faisant partie du système de collecte et d'assainissement des eaux usées de la station d'épuration de La Turballe autorisé par :

- Arrêté préfectoral n°2018/BPEF/166 du 19 juillet 2019 abrogé
 Arrêté préfectoral n°2021/BPEF/001 du 4 février 2021.
- 4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et

différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Année de construction du poste de refoulement existant : 1980.

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	X		ZNIEFF de type 1 n° inconnu "TRAICTS ET PARTIE AVAL DES MARAIS SALANTS DU BASSIN DU MES . ZNIEFF de type 2 n° inconnu "MARAIS DE MESQUER-ASSERAC-ST-MOLF ET POURTOURS".
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		×	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	\boxtimes		MESQUER.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?	X		Parc Naturel Régional de "La Brière"
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		×	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	X		Zone humide d'importance internationale Ramsar : "Marais salants de Guérande et du MES"

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	×		Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux de la baie de Pont-Mahé / Traict de Pen Bé - Prescrit le 24/02/2017.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		×	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Proche site Natura 2000 FR5200626 - "Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer ". Proche site Natura 2000 FR5212007 - "Marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé, étang du Pont de Fer "
D'un site classé ?		×	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ices potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		Projet excédentaire en matériaux de terrassement : - Remblais sablo graveleux Altérite argileuse Tous les matériaux extraits des fouilles seront évacués en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) agréé ou seront réutilisés en remblai après analyse et classification.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×	
Milieu nature	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	Utilisation des voiries existantes pour le passage des canalisations. Le bruit généré par le chantier est similaire au bruit des véhicules circulant sur la voirie ou travaillant dans les champs avoisinants. Implantation des ouvrages sous zone de circulation et parking existant.
			×	Aucune intervention n'est prévue en zone naturelle ou espace vert. Création future d'un espace vert supplémentaire au droit des accès à l'ouvrage (trappes de maintenance)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		×	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Inondations : Plan de Prévention des Risques Naturels Littoraux de la baie de Pont-Mahé / Traict de Pen Bé - Prescrit le 24/02/2017.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		\boxtimes	Le projet est réalisé pour sécuriser le fonctionnement du système d'assainissement et particulièrement du poste de refoulement des eaux usées existants, le stockage ainsi créé lutte principalement contre les risques de déversement par temps de pluie.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		La circulation automobile sera possible en alternat pendant la durée des travaux. Des engins de chantier et des camions circuleront pour les besoins du chantier (évacuation des déblais, apport des canalisations, des matériaux de remblaiement) pendant la journée et sur les jours ouvrés.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	X		En phase de chantier, pendant la journée et les jours ouvrés, les sources de bruits seront les suivantes : - circulation de camions, - engins de chantiers (pelle mécanique, scie à sol, compacteur).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	X		Le projet est lié au fonctionnement du système d'assainissement mais n'engendrera pas de nuisances olfactives notables, les ouvrages seront couvert et des traitements complémentaires sont prévus à cet effet le cas échéant.
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	\boxtimes		Lors des travaux, vibrations engendrées par le compactage des remblaiements de tranchée et éventuellement lors de la création de l'enceinte de pieux sécants, durant une courte période de chantier. En définitif, aucune vibration engendrée par les ouvrages créés.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×		Rejets de gaz d'échappement des engins et véhicules de chantier. Ceux-ci respecte les normes de rejets en vigueurs. Rejet des ventilations des ouvrages filtré par charbon actif.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		\boxtimes	
	Engendre-t-il des effluents ?		X	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	X		- Déchets inertes : déblais évacués en ISDI ; - Déchets non dangereux : les canalisations et pièces métalliques sont recyclées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?		×	
		×		Les travaux vont générés des perturbations temporaires auprès des usagers des voies communales et zone de parking. Une communication particulière en amont sera mise en place, ainsi qu'un plan de circulation lors du chantier avec demande d'arrêté d'occupation du domaine public.
approuvés	e nces du projet identi : ? Non X Si oui, décriv			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou :

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):
- Chantier uniquement diurne.
- Découpe mécanique de la voirie : limitation de l'empoussièrement par de l'arrosage.
- Ouvrage visant à limiter l'impact des eaux résiduaires urbaines sur l'environnement. Volume calculé selon les besoins suivants :
 - 4 h au débit moyen temps sec estival (intégrant l'urbanisation future).
 - 1,5h au débit de pointe temps sec estival (intégrant l'urbanisation future).
 - Sécuriser les surdébits temps de pluie période estivale : hauteur de pluie 23,5 mm/jour et d'intensité 17 mm/heure,
 - Sécuriser les surdébits temps de pluiepériode de nappe haute : hauteur de pluie 23 mm/jour et d'intensité 10 mm/heure.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire j'estime que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale si l'on considère notamment que :

- Les canalisations et ouvrages sont posées sous voirie existante ne modifiant pas l'habitat d'espèces protégés;
- Les ouvrages créés visent justement à limiter l'impact environnemental des zones urbaines (gestion des eaux usées) ;
- L'emprise des travaux est à proximité, mais pas directement dans le périmètre d'une zone concernée par des enjeux environnementaux forts (sous voirie et parking) ;
- La phase de préparation sera réalisée en concertation avec notre Direction de l'Environnement qui pourra sensibiliser et intervenir auprès des différents participants dans le but d'éviter et réduire les éventuels impacts.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a], 6°a], b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a], 6°a], b] et c], 7° a], b], 9°a], b], c], d], 10°,11°a], b], 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a] et b] de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	×

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe_07_Carte de zonage des espaces remarquables - Loi Littoral.

Annexe_08_Carte des ZNIEFF = rattaché au point 5.

Annexe_09_Carte des zones humides (Ramsar et Zonage local) = rattaché au point 5

Annexe_10_Carte de localisation Parc régional de La Brière = rattaché au point 5.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

La Boule

14/12/2021

et des déchets

equipements urbains dable, de l'assainissement

Signature

11/11

